

Introduction

Les arrêtés et lois de Bioéthique garantissent aux patients* l'accès à une information éclairée sur les **possibilités de conserver leurs gamètes ou/et leur tissu germinal en cas de traitement présentant un risque gonadotoxique**. Concernant les patients atteints de cancer, il est préconisé de délivrer cette information **dès la consultation d'annonce de la proposition thérapeutique, et d'assurer sur le territoire un égal accès aux plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité**.

Cette Charte qualité a pour but d'accompagner les établissements de santé (ES) membres du réseau, autorisés ou associés au traitement du cancer, dans la **mise en œuvre systématique du soutien à la préservation de la fertilité dans le parcours de soins des patients pour lesquels il est pertinent**, et ce conformément aux directives nationales.

* Le terme « patient » employé dans cette Charte se réfère à l'ensemble des patients, quel que soit leur sexe.

Références :

- Actions 7.2 et 8.1 du Plan cancer 2014-2019
- Panier de soins de support – Institut National du Cancer – Octobre 2016
- Instruction N° DGOS/R3/INCa/2017/62 du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer
- Référentiels organisationnels « Evolution du dispositif d'annonce d'un Cancer » et « Le nouveau programme personnalisé de soins » - Institut National du Cancer – Octobre 2019

L'adoption de cette charte constitue un engagement à respecter chacun des 6 articles suivants :

Article 1 - RCP

► Après avoir établi la proposition thérapeutique pour le traitement du cancer, la RCP se prononce, au cas par cas, sur la pertinence d'une orientation des patients vers une consultation de préservation de la fertilité, et trace cette orientation dans la fiche RCP.

Article 2 - Dispositif d'annonce et de soins de support

► **Dès la consultation d'annonce du traitement, le patient est informé* par son équipe soignante** des éventuels risques gonadotoxiques liés au traitement envisagé, et des possibilités de préservation de la fertilité le cas échéant.**

La balance bénéfique/risque de la mise en œuvre d'une méthode de préservation de la fertilité, évaluée par l'équipe pluridisciplinaire au cas par cas, doit être explicitée au patient et/ou à sa famille***. Lorsqu'il s'agit d'adolescents et de jeunes adultes (AJA), « une attention particulière est portée à transmettre informations et conseils en tenant compte de l'impact psychologique potentiel des problématiques de fertilité dans cette tranche d'âge »****. Le soutien à la préservation de la fertilité est mentionné dans la partie 'Soins oncologiques' de support du volet 'Soins' du Programme personnalisé de soins.****

► **L'ES signataire de la Charte dispose sur site d'un Référent Parcours Oncofertilité**, qui peut appartenir à l'équipe médicale / paramédicale du patient ou bien venir en appui de celle-ci. Son rôle :

- > participer à l'information et à l'orientation des patients,
- > collaborer avec son Centre de Coordination en Cancérologie « 3C » pour accompagner, au sein de son ES, la diffusion des supports d'information et outils de bonnes pratiques mis à disposition par le Réseau, l'organisation de la traçabilité, et le suivi d'activité.

Le Référent participe régulièrement aux journées d'information et d'actualisation organisées par le Réseau, et a déjà assisté à au moins une session lors de la signature de la Charte par l'ES.

* Selon la législation, s'il s'agit d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital, le patient reçoit une « information spécifique et ciblée ».

** Propositions de l'Institut National du Cancer (Axes opportuns d'évolution du panier de soins oncologiques de support - Octobre 2016) : « Mobiliser du temps infirmier (infirmier d'annonce ou infirmier coordonnateur dûment formé), sur la base d'une responsabilité déléguée par le médecin, afin de pouvoir garantir aux patients qui en ont besoin une information précoce dès l'annonce du diagnostic du cancer sur la préservation de la fertilité, une évaluation des besoins, des conseils adaptés et une orientation adéquate. Mettre à disposition des patients, selon l'évaluation de leurs besoins, du temps dédié de psychologue pour un accompagnement psychologique autour de la préservation de la fertilité ».

*** Conséquences des traitements des cancers et préservation de la fertilité – Agence de la Biomédecine et Institut National du Cancer – Décembre 2012

**** Référentiels organisationnels « Evolution du dispositif d'annonce d'un Cancer » et « Le nouveau programme personnalisé de soins » - Institut National du Cancer – Octobre 2019

Remarque :

Certains ES* disposent de consultations médicales spécifiques sur site. Pour être répertoriées par le Réseau (annuaire régional des soins de support, portail internet Cancer & Fertilité,...), **ces consultations doivent être assurées par un clinicien justifiant avoir suivi une formation théorique** (diplôme universitaire portant sur la préservation de la fertilité), **pratique** (attestation d'expérience dans le domaine), et **actualisée** (participation régulière aux journées d'information du Réseau, ou formation continue). Les médecins assurant ces consultations peuvent apporter leur avis en RCP, contribuer à l'information éclairée des patients et, le cas échéant, à leur orientation vers un centre de préservation de la fertilité, sans retarder cependant la prise en charge globale.

* Il ne s'agit pas ici des centres autorisés à la préservation de la fertilité.

Article 3 - Information des professionnels

► Afin d'appliquer les articles 1 et 2 de la Charte, les professionnels des équipes de cancérologie de l'établissement s'informent sur les différentes techniques de préservation et leurs possibilités de mise en œuvre, et actualisent leurs connaissances.*

* Afin de les soutenir dans cette démarche, le Réseau Régional de Cancérologie OncoPaca-Corse organise une journée annuelle d'information et d'échanges autour de la thématique, et met à disposition un portail internet Cancer & Fertilité : > <http://www.oncopaca.org/fr/page/prise-en-charge-specifique-OncoFertilité>.

Article 4 - Orientation des patients vers un centre de préservation de la fertilité

► Une fois informé, le patient est adressé, s'il le souhaite, à un spécialiste de la reproduction compétent en préservation de la fertilité, avant tout traitement potentiellement gonadotoxique.*

Il pourra alors bénéficier :

> d'informations et d'un accompagnement psychologique si besoin,

> d'une évaluation personnalisée, et le cas échéant, d'une proposition de prise en charge adaptée au sexe, à l'âge, au type de traitement à venir, et à la situation familiale, dans le cadre d'une concertation entre équipe de cancérologie et spécialistes de la reproduction.

* La possibilité d'envisager une préservation après le traitement du cancer reste plus incertaine. En cas d'impossibilité, des alternatives pourront selon les cas être proposées aux patients (ex. don d'ovocytes, adoption), mais ne correspondront pas toujours à leurs attentes.

► La mise en œuvre de la préservation de la fertilité s'intègre dans le parcours de soins en tenant compte des exigences liées à la mise en route du traitement du cancer. Le temps nécessaire à cette mise en œuvre peut varier selon la technique envisagée et doit pouvoir être anticipé.

Article 5 - Suivi des patients après le cancer

► A l'issue du traitement oncologique, le suivi des patients est assuré conjointement par l'équipe de cancérologie et par le spécialiste de la reproduction, annuellement de préférence, et tant que cela est nécessaire. Il permet :

→ d'évaluer les conséquences du traitement sur la production de gamètes mais aussi sur la fonction gonadique endocrinienne,

→ d'informer, d'orienter et de conseiller le patient de façon adaptée en cas de projet parental.

Article 6 - Suivi régional de l'activité

► L'établissement s'engage à tracer les éléments du parcours en oncofertilité, et à participer au recueil annuel d'indicateurs colligés par le Réseau Régional de Cancérologie via les 3C. Ces indicateurs, qui peuvent évoluer selon les années, font l'objet d'une restitution, entre autres, aux Agences Régionales de Santé. Le Réseau est susceptible de mettre en œuvre des actions d'évaluation / d'audits de bonnes pratiques, en lien avec les 3C.

L'établissement est signataire de la Charte régionale Cancer & Fertilité.

Fait à : Le :

Le Directeur d'Etablissement : (cachet - nom - signature)

Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement : (nom - signature)

Le Médecin responsable du 3C : (nom - signature)

Cachet du Réseau Régional de Cancérologie

Pour répondre à ces objectifs et aider les professionnels de Paca et de Corse dans leurs pratiques, le Réseau Régional de Cancérologie OncoPaca-Corse met à disposition une Plateforme régionale Cancer & Fertilité.*

Mise en place avec les centres clinico-biologiques d'assistance médicale à la procréation des CHU de Paca avec le soutien de l'ARS Paca, cette plateforme comprend 2 volets :

> Le volet « Parcours coordonné du patient » qui met à disposition une ligne téléphonique régionale dédiée - Tél 0811 711 112, des fiches de liaison entre équipes de cancérologie et médecins de la reproduction, ou encore des modèles de prescription des examens à réaliser le cas échéant.

> Le volet « Information » qui comprend, entre autres, un portail internet Cancer & Fertilité accessible à tous sur le site > www.oncopaca.org, des journées d'information pour les professionnels, et des documents pour les patients.

*Action 21.3 du Plan Cancer 2009-2013